

Union suisse pour l'amélioration du logement

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **55 (1982)**

Heft 5

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

habitation

Revue de Suisse romande pour le logement, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Notre couverture:

L'art dans la cité: voir nos articles en page 11.

Edition

section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président
René Gay, Genève, vice-président
Fernand Hermenjat, Lausanne, secrétaire
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction

Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L, chargé de cours à l'EAUG, rue de la Barre 14, 1005 Lausanne, tél. (021) 226273

Comité de rédaction

Président: B. Vouga
Membres: MM. G. Barbey, R. Gay, A. Jaquet.

Administration et publicité

Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10-6622
Tél. (021) 204141

Diffusion

La revue HABITATION est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour le plan d'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses)

Abonnements

Suisse: Fr. 27.50 par an. Etranger: Fr. 40.—. Prix du présent numéro: Fr. 3.40. Chèques postaux 10-6622

Union suisse pour l'amélioration du logement

Report de la hausse des intérêts pour les prêts de l'Union

Les taux d'intérêts hypothécaires ont fait l'objet de débats à deux reprises au sein du comité central de l'USAL lors de sa séance du 13 mars. Pour les prêts du Fonds de roulement et du Fonds de solidarité accordés par l'Union aux coopératives de construction et d'habitation, les intérêts s'élèvent normalement selon le règlement, à un taux de 1% inférieur à celui appliqué par la Banque Cantonale de Zurich pour hypothèques en premier rang. Lorsque les banques eurent décidé d'appliquer des taux plus élevés pour les nouvelles hypothèques, l'Union n'a pas suivi le mouvement et maintenu au contraire sans aucune exception le taux valable pour les anciennes hypothèques. Etant donné que celui-ci a également été élevé de ½% au 1^{er} mars, le comité central a alors décidé de reporter la hausse du taux, conforme au règlement, au 1^{er} juillet 1982. Jusqu'à cette date, le taux d'intérêt applicable pour les prêts de l'Union reste fixé à 4 ½%. On souhaite au sein du comité central que les intérêts hypothécaires soient finalement à nouveau abaissés avant l'été. D'ailleurs, il convient avant tout que l'on cesse d'établir une distinction pour les nouvelles hypothèques. Dans ce sens, le comité central a adopté une résolution à l'intention de la presse, que nous reproduisons ci-dessous.

Le comité central a consenti à l'octroi de trois prêts de l'Union à des coopératives pour des projets de construction à Wikon (LU), Lausanne et Klotten. Il a approuvé le compte de l'Union à l'intention de l'assemblée des délégués ainsi que le bilan de l'USAL et des Fonds qui s'est élevé, à fin 1981, à 23,5 millions de francs. Le comité central a d'autre part décidé que l'USAL succéderait à COOP Suisse au sein du comité pour le logement de l'Union internationale des sociétés coopératives.

Pour l'unification des taux d'intérêt hypothécaire

USAL. — L'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL) estime que le moment est venu de revoir le partage du marché hypothécaire entre les anciennes et les nouvelles hypothèques. Les logements nouveaux, par eux-mêmes déjà très coûteux en ce moment, connaissent un renchérissement additionnel. Il est dû au fait que les taux d'intérêt qui leur sont appliqués sont supérieurs à ceux des hypothèques anciennes. D'autre part, l'industrie de la construction n'est plus actuellement sollicitée au point qu'il s'impose de freiner son activité. Et, suivant une déclaration du comité central de l'USAL, publiée le 13 mars, la baisse continue des taux d'intérêt sur le marché du capital et de l'argent devrait inciter les banques à appliquer un seul et même taux hypothécaire.

13 mars 1982.

Sommaire

Union suisse pour l'amélioration du logement:	5
— Convocation à l'assemblée annuelle, le 5 juin à Soleure	
— Société coopérative de cautionnement hypothécaire, convocation à l'assemblée générale ordinaire	
A la Société coopérative d'habitation, Lausanne: une présidence dynamique et chaleureuse, par Renée Hermenjat	7
Union suisse pour l'amélioration du logement: Le Fonds de solidarité en 1981	9
ASPAN — Groupe de Suisse occidentale: Un séminaire sur le thème de «L'art dans la cité».	
Introduction, par M. E. Choisy	11
— La fonction des arts plastiques dans l'aménagement urbain, par Alberto Sartoris	11
— Expériences et point de vue de l'artiste, par Bernard Schorderet	20
Renseignements techniques et commerciaux	25